

# Compte-rendu de la Commission du Quartier

> quartier 1.2 Amidonniers, Compans-Caffarelli

Le 20 juin 2019

> *Lieu* : Salons du Palais des Sports

> *Participation* : 50 personnes

> *Élus présents* :

*Ghislaine DELMOND, Maire de quartier 1.2 Amidonniers, Compans-Caffarelli*

*Annette LAIGNEAU, Adjointe au Maire et Vice-Présidente en charge de l'Urbanisme*

*Marie-Hélène MAYEUX-BOUCHARD, Adjointe au Maire, en charge des Fleuves et Canaux*

*François CHOLLET, Adjoint au Maire en charge de la Coordination de la politique de développement durable et de la Qualité de l'air*

> *Services présents* :

*Delphine BIAU et Marjolaine CORDIER - Service Planification Urbaine*

*Laurent PEREZ et Loïc GASCON - Direction de l'environnement et de l'énergie*

*Teddie LORIN et Fattouma MEHDI - Direction de l'Action Territoriale*

> *Document support* :

*Diaporama de la Commission de quartier*

Madame Delmond accueille l'ensemble des participants et présente les intervenants de ce soir.

Elle rappelle que la Commission de quartier est une instance de démocratie locale au cours de laquelle chacun est invité à prendre la parole. Elle précise qu'il est possible de s'inscrire au fichier contact de la mairie de Toulouse afin de revoir les informations intéressant le quartier.

Madame Delmond indique l'ordre du jour de la Commission :

- 1-Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat
- 2-La qualité de l'air
- 3-Le Plan Canal
- 4-Les actualités du quartier

## **1. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat**

Madame Delmond laisse la parole à sa collègue Madame Laigneau pour une présentation du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et d'Habitat afférente au quartier 1.2 Amidonniers, Compans-Caffarelli.

Madame Laigneau rappelle les différentes étapes calendaires de ce document d'urbanisme jusqu'à sa mise en application le 18 mai 2019. Elle indique qu'il a pour fonction de fixer les grandes orientations d'aménagement et d'habitat du territoire métropolitain et les règles d'occupation et d'utilisation du sol.

Madame Laigneau précise que ce plan a pour ambition première de favoriser la nature en ville avec la mise en œuvre d'outils tels que la multiplication d'îlots de fraîcheur et la préservation des Espaces Verts Protégés (EVP).

Madame Laigneau invite Marjolaine CORDIER et Delphine BIAU à présenter les modalités techniques de ce plan.

Marjolaine Cordier précise que ce document met en commun les projets des 37 communes. Pour la commune de Toulouse, le PLUI-H s'est élaboré en cohérence avec le Projet Urbain Toulousain qui servira également de guide à l'élaboration d'une charte de qualité urbaine.

Delphine BIAU détaille les données spécifiques prises en compte au regard de l'évolution et du caractère patrimonial du quartier 1.2, avec notamment :

- la présence du Canal du Midi
- la notion d'îlots de fraîcheur
- les Espaces Verts Protégés tels que le square Mady de la Giraudière et une partie du jardin de Compans-Caffarelli,

- les Espaces Boisés Classés tels qu'une partie du jardin de Compans-Caffarelli,
- les secteurs de biodiversité tels que la Coulée verte et les canaux,
- la mise en place du Projet Urbain Toulousain qui prévoit 4 formes urbaines spécifiques : zones à préserver, à accompagner, à renouveler, à restructurer. Le quartier 1.2 comprend deux préconisations en la matière : en effet, la majorité du quartier est classée en zone à préserver, et le périmètre des 2 OAP sont des zones à renouveler.
- les règles d'adaptation des formes urbaines avec une volonté de rechercher l'osmose entre le projet urbain et le végétal : OAP Brouardel Europe et OAP Amidonniers Bassins des Filtres
- les Éléments Bâties Protégés
- la volonté de baisser la constructibilité dans le diffus, avec la diminution des droits à construire : -25 % de surface plancher en moins par rapport au PLU et +18 % d'espace de pleine terre (surface non construite et non bitumée)
- ne pas augmenter la surface de plancher à construire des futurs projets.

Suite à cette présentation, les participants ont soulevé plusieurs interrogations.

Plusieurs participants se demandent si la coulée verte apparaît dans les secteurs à préserver. Madame Delmond et Madame Biau confirment qu'elle est bien identifiée et comprise dans un secteur de biodiversité du PLUI-H. De plus, le Plan de Prévention du Risque Inondation s'applique sur la coulée verte des Amidonniers, ce qui contraint l'urbanisation et participe à la préservation des espaces végétalisés.

L'Association pour la Sauvegarde du quartier Brienne Bazacle Amidonniers (ASBBA) se demande si Toulouse Métropole pourra juridiquement protéger les arbres sur les parcelles privées lors des projets d'urbanisme.

Madame Cordier rappelle que les nouvelles mesures du PLUI-H vont permettre d'adapter les formes urbaines des futurs bâtiments : ces derniers devront respecter les arbres existants sur les parcelles. Ces nouvelles mesures sont réglementaires : elles s'imposeront aux porteurs de projet.

L'association poursuit en proposant que les règles du PLUI-H soient plus claires pour être compréhensibles de tous. Il cite par exemple la règle des 4/3.

Madame Cordier indique qu'une plaquette « mode d'emploi » du PLUI-H est en cours d'élaboration pour accompagner les utilisateurs.

L'association Compans-Arcabbe voudrait savoir comment se procurer le PLUI-H.

Madame Laigneau indique qu'il est disponible sur le site internet de Toulouse métropole (<https://www.toulouse-metropole.fr/en/plan-local-d-urbanisme-intercommunal-habitat/dossier-approuve>).

Madame Delmond remercie Madame Laigneau Madame Cordier et Madame Biau pour leurs interventions.

## 2. La qualité de l'air

Madame Delmond poursuit la Commission de quartier en annonçant le prochain point à l'ordre du jour : la qualité de l'air.

Ce soir, François Chollet, Adjoint au maire en charge de la Coordination de la politique de développement durable et de la Qualité de l'air, est présent pour évoquer les mesures déployées par Toulouse Métropole en faveur de la qualité de l'air.

Monsieur Chollet débute la présentation en soulignant que la qualité de l'air constitue un enjeu majeur pour la santé et l'environnement.

Monsieur Chollet énumère les différents types de pollution et précise la distinction entre la pollution atmosphérique (particules fines et dioxyde d'azote), source d'un risque sanitaire, et le phénomène des gaz à effet de serre, qui influence les changements climatiques.

Compte tenu de l'urgence sanitaire, Monsieur Chollet précise qu'un Plan Climat Air Énergie Territorial a été établi en 2018 dans lequel figure les actions dédiées à la qualité de l'air.

Monsieur Chollet invite ensuite Monsieur Perez à poursuivre la présentation du dispositif de zone à faibles émissions : zone géographique dans laquelle est restreinte la circulation aux véhicules les plus polluants, selon un temps donné (la vignette Crit'Air a été mise en place à cet effet, selon la motorisation et l'âge du véhicule).

La mise en place d'un dispositif de zone à faibles émissions aura pour effet de réduire les émissions de dioxyde d'azote et d'accélérer le renouvellement du parc auto.

Afin de communiquer et mettre en œuvre une zone à faibles émissions, Toulouse Métropole a lancé une première période de concertation volontaire du 21 mars 2019 à fin juin 2019.

Monsieur Perez indique que Toulouse Métropole s'est engagée auprès du gouvernement à instaurer la zone à faibles émissions avant fin 2020.

La parole est ensuite laissée aux participants.

L'association du quartier Barcelone, Armand Duportal, Lascrosses, Leclerc et Héraclès (BALLH) demande si la construction de nouveaux logements et bureaux dans le Brouardel-Europe est compatible avec les mesures prévues en faveur de la qualité de l'air.

Monsieur Chollet rappelle que le territoire métropolitain se développe du fait de son attractivité ; il faut garantir aux nouveaux arrivants et aux toulousains le droit de se loger dans de bonnes conditions. Il indique également que les mesures prospectives (les modélisations) relatives à la qualité de l'air prennent en considération le développement urbain de la métropole ; mais aussi les mesures visant à réduire l'usage des véhicules personnels. Ainsi, l'élu rappelle les projets ambitieux de transports en commun, menés par Tisséo ; les mesures concernant le développement des déplacements doux ; et en parallèle la modernisation des véhicules vers des modèles moins polluants.

L'Association pour la Sauvegarde du quartier Brienne Bazacle Amidonniers (ASBBA) incite la collectivité à agir fortement et rapidement.

Monsieur Chollet précise que la collectivité agit en la matière depuis des années et que l'instauration d'une zone à faibles émissions est une mesure parmi un plan d'actions de développement durable. L'élu indique également que la collectivité attend l'adoption de la Loi Mobilités par les parlementaires, afin de déployer les outils de contrôle nécessaires à l'instauration d'une zone à faibles émissions.

L'association 2 pieds 2 roues souhaite connaître le périmètre de cette zone à faibles émissions.

Monsieur Chollet indique que l'organisme ATMO Occitanie, l'agence d'urbanisme et les services de Toulouse Métropole travaillent en étroite collaboration pour déterminer des périmètres pertinents.

Madame Delmond souligne l'enjeu en matière de qualité de l'air et remercie Monsieur Chollet et Monsieur Perez pour cette présentation.

### **3. Le Plan Canal**

Madame Delmond laisse ensuite la parole à sa collègue Madame Mayeux-Bouchard, Adjointe au Maire déléguée aux Fleuves et Canaux, afin d'évoquer le Plan Canal.

En préambule, Madame Mayeux-Bouchard indique que ce plan est un programme de préservation et de valorisation des canaux mis en place par Toulouse Métropole en collaboration avec Voies Navigables de France. En suivant, Madame Mayeux-Bouchard invite Monsieur Gascon à détailler ce programme.

Monsieur Gascon débute son exposé en décrivant les réalisations suivantes :

- réhabilitation des chemins de halage du canal de Brienne,
- réaménagement du Port de l'Embouchure,
- mise en lumière des ouvrages des ponts,

- réalisation d'itinéraires patrimoniaux Smart City.
- remplacement du mobilier urbain,
- entretien et propreté des canaux et berges.

Il présente également les études en cours :

- opportunité de relance du fret fluvial,
- étude paysagère des canaux et de leurs abords.

Enfin, une vidéo intitulée « Demain, le Canal » est diffusée pour imaginer les perspectives d'évolution des canaux toulousains.

Une participante interroge Madame Mayeux-Bouchard au sujet de la nature du revêtement des berges du canal de Brienne, dans la vidéo projetée.

L'élue indique que les matériaux retenus s'inscriront dans le respect du site ; il pourra s'agir de mélange terre-pierre, de stabilisé ou de béton bouchardé (matériau proche de la pierre naturelle taillée).

Un autre participant s'interroge sur la propriété des canaux.

Monsieur Gascon indique que l'État est propriétaire des canaux. La ville et la métropole sont chargées de la gestion de la propreté et de l'entretien courant. Madame Mayeux-Bouchard précise également que la collectivité travaille activement avec Voies Navigables de France.

Un membre de l'association ASCOBAZ souhaiterait connaître l'état d'avancement du projet de passerelle piétonne sur le canal de Brienne.

Madame Delmond rappelle que l'opération doit être cofinancée par l'université. Ce projet n'est pas envisagé à court terme, mais la réflexion se poursuit pour une programmation dans les années à venir.

En conclusion, Madame Mayeux-Bouchard évoque les grandes réalisations du Grand Parc Garonne : promenade allant de la prairie des filtres à l'Oncopole, plantations d'arbres et pose de mobilier en bois.

Elle précise qu'il n'y a pas d'éclairage pour respecter le site classé Natura 2000.

Par ailleurs, sur l'île du Ramier, l'objectif est de la réaménager afin de pouvoir en faire le tour dans les prochaines années. L'île sera un grand parc vert au bénéfice de tous les habitants et dans le respect de la faune et la flores locales.

La collectivité a acheté le parc de la Poudrerie : il sera accessible lors des prochaines journées du Patrimoine.

Madame Delmond remercie Madame Mayeux-Bouchard pour son intervention et propose d'aborder les derniers points à l'ordre du jour.

#### 4. Actualités du quartier

- **Amidonniers**

##### - *Avenue Paul Séjourné*

Madame Delmond indique qu'une étude est en cours pour sécuriser les traversées piétonnes à court terme. De manière globale, plusieurs études sont lancées pour réaménager complètement l'avenue à moyen terme. La maire de quartier ajoute que les travaux d'aménagement du tunnel sont programmés prochainement.

##### - *Piscine Chapou*

Mme Delmond rappelle son ouverture estivale jusqu'au 15 septembre et signale que les travaux sont prévus à l'automne prochain pour améliorer le confort des baigneurs.

- **Bazacle**

##### - *Quai Saint-Pierre*

Madame Delmond évoque les effets positifs de la création de la piste cyclable bidirectionnelle. Les participants soulignent leur satisfaction.

- **Compans-Caffarelli**

##### - *Esplanade de Compans*

La Maire de quartier annonce la programmation prochaine de la rénovation de l'allée menant au Centre des Congrès : rénovation du revêtement du sol, déplacement de l'aire de stationnement des 2 roues située au niveau de l'allée centrale, modernisation de l'éclairage public et embellissement de la jardinerie centrale.

- **Maréchal Leclerc**

##### - *Rue d'Artagnan*

Madame Delmond annonce le début des travaux pour agrandir le trottoir longeant l'école et rénover la chaussée ainsi que l'installation d'un totem-crayon pour mieux signaler l'école. Elle précise également avoir sollicité le réaménagement complet de l'école.

- **Tour de France 2019**

Cette année, Toulouse est ville étape de la 106ème édition du Tour de France qui aura lieu du 6 au 28 juillet 2019. L'arrivée du Tour de France est prévu à Compans-Caffarelli le 17 juillet. 50000 spectateurs sont attendus.

Madame Delmond indique que cet événement nécessite des mesures contraignantes de sécurité, de circulation et de stationnement. L'élue précise que le parking de Compans et la station de métro de Compans seront fermés toute la journée. Les bus seront déviés. Toutes les informations sont en ligne sur le site de Toulouse.fr et diffusées dans les boîtes aux lettres des riverains.

- **Le Mairiebus**

Madame Delmond est ravie d'annoncer la mise en œuvre de cette nouvelle offre de service de proximité. Le Mairiebus se déplace de quartier en quartier pour réaliser des formalités administratives (passeport, carte nationale d'identité, etc....). Il est accessible aux personnes à mobilité réduite.

Le Mairiebus est présent tous les mercredis au 105 route de Blagnac, de 9h à 12h ; cela permet aux habitants du quartier 1.2 de profiter également de cette offre de service.

Une participante se demande s'il est possible de proposer un tel service sur le quartier 1.2. Madame Delmond rappelle que cette offre de service est en phase d'expérimentation et note cette suggestion pour une réflexion ultérieure.

Enfin, Madame Delmond propose aux riverains d'évoquer les sujets qu'ils souhaitent.

Plusieurs participants sollicitent l'extension de la navette électrique de Tisséo vers le Capitole.

Madame Delmond souligne qu'elle a sollicité Monsieur Lattes, Adjoint au Maire et Président de Tisséo Voyageurs au sujet de cette problématique.

Un participant s'interroge au sujet du sort réservé au boulodrome dans le cadre de l'OAP Amidonniers-Bassins des Filtres.

Madame Delmond rappelle que lors des réunions organisées par VNF, il était convenu de maintenir un boulodrome au sein du quartier. L'élue souligne que VNF est porteur du projet et indique ne disposer d'aucun élément supplémentaire depuis mai dernier.

Plusieurs participants ont des interrogations au sujet du Jardin de Compans : la pose de racks à vélos, l'entretien aléatoire des toilettes et l'augmentation des incivilités.

Madame Delmond souligne avoir déjà saisi la Direction des Jardins et Espaces Verts au sujet de ces problématiques et demandé à la Police Municipale une vigilance particulière.

Madame Delmond clôture cette réunion et remercie vivement tous les participants à la réunion de ce soir.